99.09.2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE ARRONDISSEMENT DE MURET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 19 heures, le conseil municipal de Labarthe-sur-Lèze, convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yves CADAS, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs AUDOUY Muriel, BONNAFOUS Guy, BOUSQUET Martine, CADAS Yves, CALAIS Maxime, CHADOURNE Stéphane, CONCHIONE Christian, DARRIEUMERLOU Dominique, DRIS Thomas, FABRE Nathalie, GONZALEZ Gilles, GRABIE Muriel, GUIRAUD Guy, JUIN-PENSEC Michelle, LAMPE Jérémie, MARQUES Séverine, MARTINEZ Jean-Jacques, MASI Jean, MEDA Didier, POTTIEZ Sylvie, REGAUDIE Catherine, ROUZOUL Philippe, SEYTEL Isabelle, SPERANZA Marie-Line.

Procurations: Monsieur David CARLIER à Madame Isabelle SEYTEL, Monsieur Samuel MINEO à Monsieur Philippe ROUZOUL, Madame Christine PÉRISSÉ à Monsieur Jérémie LAMPE, Madame Hélène SUSSET à Madame Martine BOUSOUET.

Absents: Mesdames et Messieurs Vanessa BUCCHIERE, David CARLIER, Samuel MINEO, Christine PÉRISSÉ, Hélène SUSSET.

Quorum:

Nombre de conseillers	En exercice	29	Ĭ	
	Présents	1 2411	_1_	
	Procurations	w V4110		and the same of th
	Absents	5		
A.	Votants	28		
Secrétaire de séance : M	adame Michelle JUI	N-PENSEC		IIE
DELIBERATION N° 4	8/2022		SU1~	Leze

DELIBERATION N° 48/2022

Création d'un emploi permanent de Policier Municipal

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'un départ par voie de mutation externe, il convient de recruter pour le remplacer un policier municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

Article 1 : de la création d'un emploi de Policier municipal à temps complet soit 35/35ème pour exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière sécurité, aux grades :

- de gardien-brigadier de police municipale
- de brigadier-chef de police municipale

Article 2 : de la modification du tableau des effectifs.

Pour extrait conforme aux registres Fait à Labarthe-sur-Lèze, le 27 septembre 202

> Le Maire Yves CADAS

La Secrétaire de séance **Michelle JUIN-PENSEC**

490, avenue du Lauragais - 31860 Labarthe-sur-L Tél. 05.62.11.62.60 - Fax 05.62.11.62.65 - Email mairie@labarthesurieze.com www.labarthesurleze.com